

## **Utilisation communautaire des installations scolaires Résumé du sondage sur des pratiques exemplaires**

### **Arrière-plan :**

Afin de mieux comprendre les pratiques des conseils scolaires qui ont donné de bons résultats dans le cadre du programme d'Utilisation communautaire des installations scolaires, au printemps 2007, le ministère de l'Éducation a sollicité les services du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation pour effectuer une enquête auprès des conseils scolaires.

### **Résultats :**

L'enquête indique que le programme d'Utilisation communautaire des installations scolaires a donné des résultats en rendant les écoles plus accessibles aux groupes communautaires. La plupart des conseils scolaires sont très satisfaits du programme et, selon l'enquête qui a porté sur trente-neuf conseils scolaires, trente-cinq d'entre eux ont déclaré que cette expérience s'était avérée positive.

### **Pratiques exemplaires :**

Les conseils scolaires à l'échelle de la province ont formulé de nombreuses pratiques exemplaires qui peuvent être utiles aux groupes communautaires qui utilisent le programme d'Utilisation communautaire des installations scolaires.

- **S'efforcer d'en rendre l'accès gratuit pour des groupes sans but lucratif.**
  - Les groupes sans but lucratif versent un tarif réduit pour utiliser les installations scolaires après les heures de classe alors que les organismes commerciaux paient le plein prix ;
  - Certains conseils scolaires offrent à l'heure actuelle un accès entièrement gratuit aux groupes sans but lucratif.
  
- **Aider les utilisateurs à satisfaire les exigences en matière d'assurance en les incluant sous la politique existante de responsabilité civile du conseil scolaire.**
  - Obtenir une assurance de responsabilité civile pour les activités communautaires qui ont cours après les heures de classe dans les établissements scolaires peut s'avérer difficile et dispendieux pour des groupes sans but lucratif ;
  - Cette mesure facilite l'utilisation et la rend plus accessible sur le plan financier ;
  - Certains conseils scolaires absorbent même des frais additionnels minimes pour ces groupes.
  
- **Utiliser des logiciels spécialisés pour gérer le programme d'Utilisation communautaire des installations scolaires.**
  - Les conseils scolaires peuvent utiliser des logiciels spécialisés en vue de réserver des installations, de suivre de près l'utilisation et de produire des rapports.

- **Faciliter autant que possible l’acquittement des frais pour les utilisateurs.**
  - Étudier comment faciliter davantage le paiement des frais aux utilisateurs locaux;
  - Permettre aux utilisateurs de régler par carte de crédit au téléphone.
- **Afficher sur le site Web du conseil scolaire la liste complète des installations disponibles.**
  - Afficher sur le site Web quand sont disponibles les installations pour aider les utilisateurs à planifier leurs activités ;
  - Les conseils scolaires devraient déjà afficher l’information se rattachant à leurs politiques et aux frais.
- **Consulter d’autres conseils scolaires pour profiter de leur expérience.**
  - Apprendre de l’expérience d’autres conseils scolaires sur les moyens à employer pour faciliter le plus possible, sur le plan pratique et financier, l’utilisation des installations scolaires après les heures de classe pour les groupes communautaires.
- **Collaborer avec d’autres conseils scolaires en vue de normaliser les politiques et les frais du programme.**
  - Lorsque les conseils scolaires limitrophes qui relèvent de tous les systèmes d’éducation subventionnés par l’État se concertent pour adopter des pratiques similaires en matière de politiques, de procédures et de coûts, cela simplifie les choses pour les utilisateurs.
- **Établir des accords de réciprocité avec les municipalités.**
  - Certains conseils scolaires ont des ententes avec les municipalités qui prévoient que les municipalités prennent en charge la bonne marche journalière du programme, y compris l’allocation des installations ;
  - Les ententes conclues entre les conseils scolaires et les municipalités rendent possible une offre uniforme des installations, à l’échelle de tous les conseils scolaires, aux résidents locaux ;
  - Grâce à cette méthode, il existe alors un guichet unique pour les installations municipales et celles des conseils scolaires.

#### **Méthodologie de l’enquête :**

- Des entrevues ont été menées dans trente-neuf conseils scolaires entre le 15 juin 2007 et le 6 juillet 2007 ;
- Les conseils scolaires choisis pour des entrevues étaient représentatifs de tous les types de conseils (catholique, public, de langue française, de langue anglaise, grand, petit, urbain et rural et du Nord de l’Ontario) ;

- Des entrevues sur place ont eu lieu dans sept conseils scolaires ; pour le reste des trente-deux conseils, les entrevues ont été menées au téléphone, mais, dans tous les cas, les questions ont été soumises à l'avance ;
- L'enquête a été axée sur quatre aspects du programme d'Utilisation communautaire des installations scolaires :
  1. les modes d'attribution de permis
  2. les accords avec des conseils et des municipalités limitrophes
  3. la définition de « but non lucratif »
  4. les décisions concernant l'attribution de locaux.
- De plus, l'enquête a relevé l'impression générale de l'expérience globale des conseils scolaires en ce qui concerne le programme depuis ses débuts en 2004.